

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

États financiers 2022-2023 : que se passe-t-il à l'Université Laval?

Québec, le 15 novembre 2023 — Le comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) a pris connaissance, hier, avec stupéfaction, des états financiers 2022-2023 présentés par la direction de l'Université Laval dans lesquels on constate notamment un transfert de 102 millions de dollars du fonds de fonctionnement, prévu pour la réalisation de la mission d'enseignement et de recherche, vers le fonds des immobilisations, dont le solde s'élève maintenant à 473 millions.

Les excédents annuels dans le fonds de fonctionnement sont devenus pratique courante à l'Université Laval : depuis son entrée en poste, l'administration D'Amours transfère en moyenne 63 millions de dollars annuellement.

Ce dégagement structurel d'excédents financiers, qui s'est accru substantiellement au cours des trois dernières années, est d'autant plus inacceptable qu'il survient alors que :

- 1) Plusieurs besoins en enseignement et en recherche, incluant le recrutement et la rétention du personnel, demeurent criants au sein de la communauté de l'Université Laval;
- 2) Nous sommes toujours en attente de réponses aux questions récurrentes que nous posons à la direction de l'Université Laval, depuis le mois de mars dernier, sur les raisons qui justifient que des montants destinés au financement des activités d'enseignement et de recherche (fonds de fonctionnement) soient massivement transférés et accumulés dans le fonds destiné à l'acquisition et au financement des immobilisations.

Nous dénonçons fermement le maintien de ces pratiques à l'Université Laval. Nous poursuivrons nos démarches, au cours des prochains jours et des prochaines semaines, pour que la direction de l'Université Laval et son Conseil d'administration traitent l'important financement public dont ils ont la responsabilité avec transparence et sur la base de critères explicites. Il apparaît notamment fondamental que soit respectée la finalité des subventions de fonctionnement afin que celles-ci servent d'abord et avant tout à assurer les conditions qui permettent à la communauté universitaire de réaliser la mission d'enseignement et de recherche de l'université.

– 30 –

SOURCE : Louis-Philippe Lampron, président
Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval